



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 22 septembre 2026

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoir	Ayant pris part au vote
15	12	1	11

Date de convocation
18/09/2026
Date d'affichage
24/09/2026

L'an 2026, le 22 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, DELAUNAY René, SANQUER Fabien, TOBIE Guillaume, CHATELAIN Morgane-Katell, PITON Benoît, BERDER Patrice, AUVRET Stéphane

Absents :

Absents excusés : FAVRE-TEMPLE Jessica, KEROAS Jean Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : DE FONSECA Stéphanie (pouvoir à Fanny LE BOT)

A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_58 Remboursement à une élue sur des avances d'achat

Mme Fanny LE BOT, 3^{ème} adjointe a acheté des fournitures pour repeindre la cantine municipale.

Détail des achats réalisés : Facture n°2026-000540-0006275 d'un montant de 107.22 € TTC chez M. Bricolage Landivisiau pour de la peinture, des rouleaux, bâches et autres accessoires de peinture.

Il convient d'en établir le remboursement.

Mme Fanny LE BOT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** le remboursement à Mme Fanny LE BOT de la somme de 107.22 € TTC pour le matériel susvisé.

-**Charge** M. le Maire d'établir le mandat correspondant

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
CHATELAIN Morgane-Katell

Le Maire
Joël CANN